

LE MULTILATERALISME ET SON EVOLUTION

Synthèse pour Groupe UTB - Economie et Géopolitique

P. Baboux 07/04/2021

Plan

- 1. DEFINITIONS – LES DIFFERENTES VISIONS**
- 2. QUELQUES ELEMENTS CHRONOLOGIQUES**
- 3. L'ONU - PRINCIPALE ORGANISATION DU MULTILATERALISME MONDIAL**
- 4. L'EVOLUTION DU MULTILATERALISME ET DES GRANDS TRAITES MULTILATERAUX**
- 5. LES AUTRES ORGANISATIONS MULTILATERALES ET AUTRES FORMES DE MULTILATERALISME**
- 6. LES GRANDES PUISSANCES ET LE MULTILATERALISME**
- 7. LES RISQUES DE DECLIN DU MULTILATERALISME**
- 8. REFLEXIONS ET PERSPECTIVES**

1.DEFINITIONS – DIFFERENTES VISIONS

Selon P.Boniface :

- Gestion collective des affaires mondiales par négociations d'accords internationaux
- Repose sur la création d'organisations
- S'oppose à l'unilatéralisme, où un État décide d'agir en tenant compte de ses seuls intérêts.

Selon David Sogge :

- Les accords multilatéraux favorisent la stabilité et la prévisibilité des relations internationales.

1.DEFINITIONS – DIFFERENTES VISIONS

Selon Serge Sur :

- Le multilatéralisme repose sur la **sécurité**, qui est une **aspiration essentielle** des États comme des individus.
- Pour les États, elle signifie avant tout être à l'abri des agressions armées (d'autres États ou d'acteurs non étatiques).
- Pour les individus et sociétés: sécurité humaine, droits de l'homme, protection contre les atteintes à la santé, aux conditions de vie, à l'environnement et à l'emploi.

1. DEFINITIONS – DIFFERENTES VISIONS

Selon Manuel Lafont Rapnouil:

Autre approche :

- **Le multilatéralisme formel** passe par des institutions, des secrétariats, des traités. Les organisations y font « système », pour s'approprier collectivement les sujets globaux.
- **Le multilatéralisme informel** : repose sur des coalitions, des groupes restreints, réunis sur la base d'objectifs circonscrits, ainsi que sur des acteurs non étatiques. (ex : la Fondation Bill Gates, dans le domaine de la santé)

2. QUELQUES ELEMENTS CHRONOLOGIQUES

Source : Xavier Lacroix (Paris Sorbonne) :

- **1648** : prémices du multilatéralisme remontent avec la signature des traités de Westphalie, mettant fin à la guerre de Trente Ans.
- Ces traités consacrent l'État nation, comme principal acteur du système international et l'érige en modèle d'organisation politique en Europe.
- Cite, dans sa chronologie, une soixantaine de dates de signatures de traités ou la création d'organisations internationales, supports du multilatéralisme, à l'échelle mondiale, dont la plus emblématique est la création de l'ONU.

2. QUELQUES ELEMENTS CHRONOLOGIQUES

Quelques dates emblématiques:

- 1920 : Société des Nations
- 1944: FMI et Banque Mondiale (accords de Bretton Woods , par 45 pays)
- 1945 : ONU avec la charte de San Francisco
- 1947 : Gatt (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)

2. QUELQUES ELEMENTS CHRONOLOGIQUES

Quelques dates emblématiques:

- 1949 : OTAN (alliance politique et militaire contre la menace du bloc communiste)
- 1957 : CEE (Traité de Rome avec 6 pays)
- 1967 : ASEAN - Association of Southeast Asian Nations (alliance politique, économique et culturelle - 10 états membres)
- 1968 : TNP (Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires)

2. QUELQUES ELEMENTS CHRONOLOGIQUES

Quelques dates emblématiques:

- 1991 : Mercosur (alliance économique de pays d'Amérique Latine)
- 1994 : OMC (Organisation Mondiale du Commerce)
- 2001 : OCS - Organisation de coopération de Shanghai (organisation de coopérations économiques, sécuritaires et militaires, réunissant la Chine, la Russie, l'Inde, le Pakistan et des Républiques d'Asie centrale)

2. QUELQUES ELEMENTS CHRONOLOGIQUES

Quelques dates emblématiques:

- 2019 : Alliance pour le multilatéralisme (initiative lancée par les ministres des Affaires étrangères allemand et français).
- 2020 : Regional Comprehensive Economic Partnership (traité de libre-échange asiatique promu par la Chine, regroupant 15 pays d'Asie et du Pacifique) concerne près du tiers de la population mondiale et 30% du PIB global.

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

- Après la Deuxième Guerre mondiale, les puissances triomphantes, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique, ont convenu de créer une nouvelle institution, l'Organisation des Nations Unies (ONU).
- L'impulsion en revient aux États-Unis, seule puissance à l'époque capable d'exercer son influence sur tous les terrains, militaire, diplomatique et financier.
- Le concept de départ impliquait la possibilité pour tous les États du monde d'en devenir membre.

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

La Charte constitutive de l'ONU : 111 articles, pose les grands principes des relations internationales

3.1 Objectifs :

- **maintien de la paix et de la sécurité internationale**
- principe de **sécurité collective** qui postule que la sécurité de tous les États membres est liée à la sécurité de chacun d'entre eux.
- **promotion des droits de l'homme**
- **forum international et lieu d'élaboration des grands accords internationaux .**

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 2 Les principaux organes de l'ONU :

- 1. L'Assemblée Générale: organe délibérateur
 - Compte 193 Etats membres (51 à l'origine)
 - offre une représentation universelle
 - réunion annuelle à New York (en septembre)
 - décisions prises à la majorité des 2/3 (ODJ : sécurité et paix, choix des représentants à la tête des institutions, budget...)

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 2 Les principaux organes de l'ONU :

- 2. Le Conseil de Sécurité: organe politique
 - responsabilité principale: maintien de la paix et de la sécurité internationale.
 - peut imposer des sanctions ou autoriser l'emploi de la force pour maintenir ou rétablir la paix ou la sécurité
 - 15 membres **dont 5 membres permanents** et 10 non permanents, disposant chacun d'une voix.
 - **Les 5 membres permanents (Etats-Unis, Russie, Grande Bretagne, France, Chine) disposent d'un droit de veto.**

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 2 Les principaux organes de l'ONU :

- 3. Le Secrétariat organe administratif:
 - au service des autres organes principaux de l'ONU, dont il administre les politiques et les programmes.
 - **Le Secrétaire général**, Chef de l'administration de l'ONU, est nommé par l'Assemblée générale pour un **mandat de 5 ans** renouvelable, sur recommandation du Conseil de sécurité.
 - **Des fonctionnaires (dizaines de milliers) recrutés sur le plan international** travaillent dans des lieux d'affectation et des missions de maintien de la paix à travers le monde...ce qui n'est pas sans danger

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 2 Les principaux organes de l'ONU :

- 4. Le Conseil économique et social : organe administratif:
 - compte 54 membres, dont 18 élus chaque année par l'Assemblée Générale, pour 3 ans
 - chargé de la mise en œuvre des objectifs de développement dans les domaines économique, social et environnemental

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 2 Les principaux organes de l'ONU :

- 5. La Cour internationale de Justice : organe judiciaire avec siège à La Haye
 - mission de régler, les différends d'ordre juridique entre les Etats, conformément au droit international,
 - avis consultatifs sur les questions juridiques émanant des différentes institutions de l'ONU.

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 3 Les institutions spécialisées de l'ONU : organisations travaillant avec l'ONU:

- La Banque mondiale: lutte contre la pauvreté, appuis financiers aux Etats (prêts à taux réduits). Présente dans 100 pays
- Le FMI: questions macro-économiques, croissance économique, aide financière aux Etats

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3.3 Les institutions spécialisées : organisations travaillant avec l'ONU:

- L'Organisation International du travail - OIT (1919 - siège à Genève): fixe des réglementations relatives au travail
- L'Organisation Mondiale de la Santé - OMS (1948 - siège à Genève): coordonne les questions liées à la santé internationale.

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 3 Les institutions spécialisées : organisations travaillant avec l'ONU:

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO : (1945 - siège à Rome): mission de lutter contre la faim dans le monde.
- L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO (1945 - siège à Paris).

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 4 Les organisations apparentées :

- L'Organisation Mondiale du commerce (OMC): créée en 1994, qui a pris le relais du Gatt (créé en 1947),
 - Lieu de négociation des **accords du commerce international**,
 - Cadre juridique et institutionnel pour le **règlement des différends**, découlant de l'interprétation et de l'application des accords commerciaux internationaux

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 4 Les organisations apparentées :

- **L'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA)**
a son Siège à Vienne.
 - Centre mondial de coopération dans le domaine nucléaire. L'Agence œuvre avec ses États Membres et ses nombreux partenaires dans le monde entier à la promotion des technologies nucléaires sûres, sécurisées et pacifiques.

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 4 Les organisations apparentées :

- La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) créée en 1992, a son Siège à Bonn.
 - Organisation chargée d'appuyer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques.
 - 1997 : adoption du Protocole de Kyoto
 - 2015 : accord de Paris

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 4 Les organisations apparentées :

- L'organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a son siège à Vienne :
 - mission de mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, entrée en vigueur en 1997.

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 5 Les principaux programmes et fonds de l'ONU :

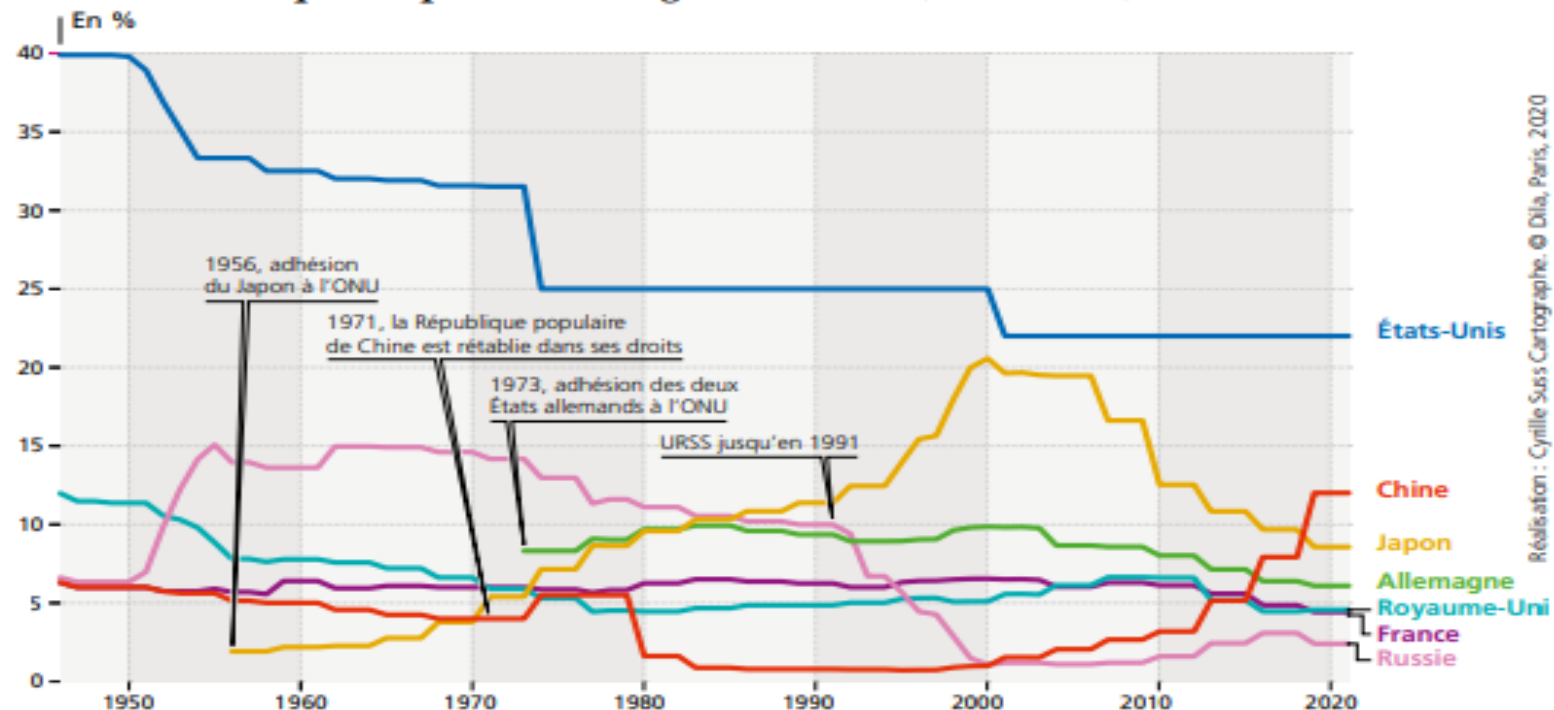
- Le Programme Alimentaire Mondial a son siège à Rome. Il a été créé par la FAO. Il vise à éradiquer la faim et la malnutrition. Il nourrit près de **80 millions** de personnes dans **75 pays**.
- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a son siège à New York. Il est présent dans près de 170 pays et territoires. Il est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté.
- Autres : PNUE, UNICEF, HCR ...

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3.6 – Le financement de l'ONU :

- Budget de fonctionnement : **3,2 milliards** de dollars pour 2021.

Évolution des quotes-parts au budget de l'ONU (1946-2021)



Source : Committee on Contributions, United Nations, 2020.

Réalisation : Cynille Sus Cartographe. © Dila, Paris, 2020

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 6 – Le financement de l'ONU :

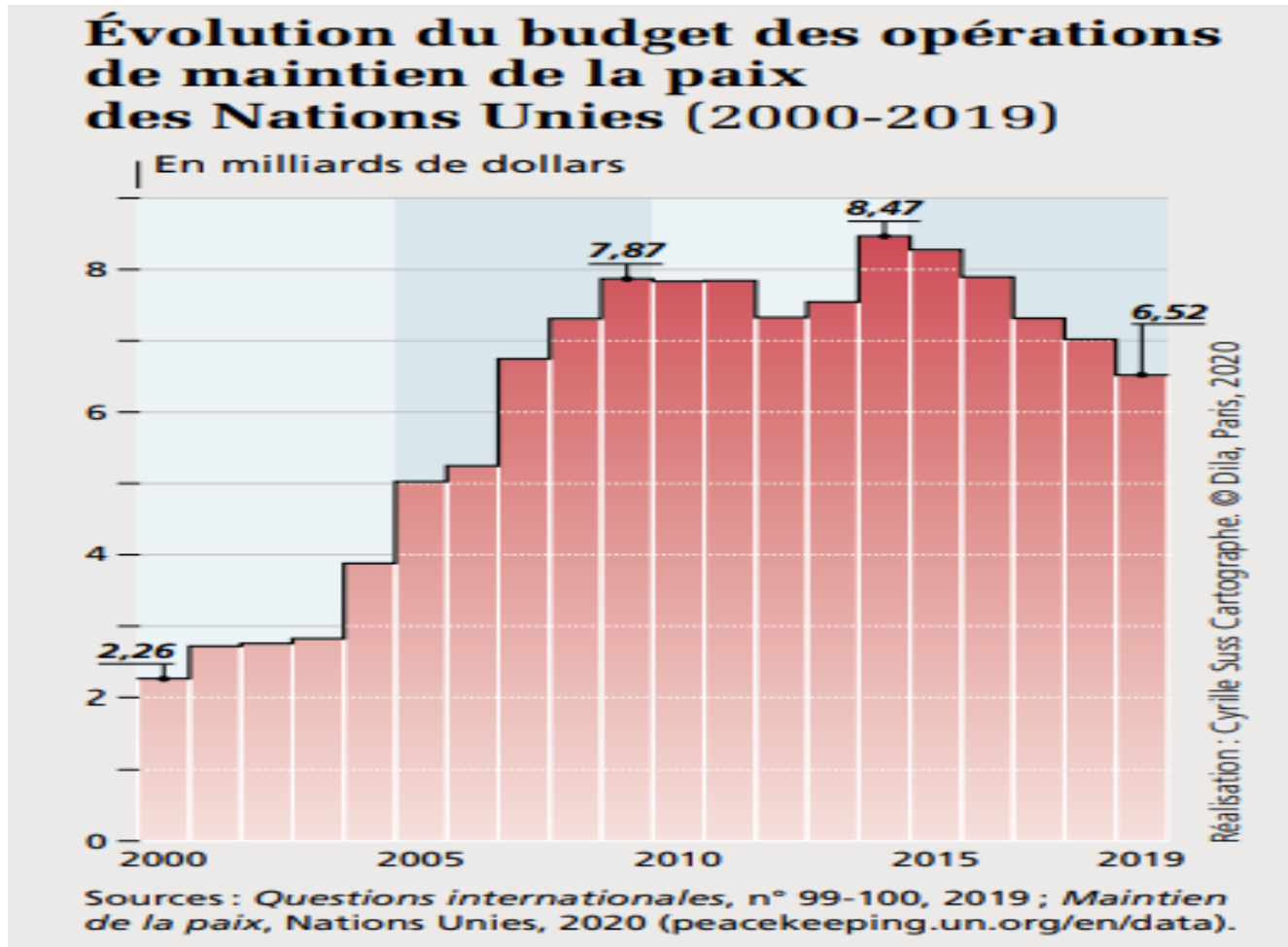
- Budget de maintien de la paix: **6,6 milliards** de dollars, pour 2021.

10 principaux contributeurs :

- **États-Unis d'Amérique** (27.89%) ;
- **Chine** (15.21%)
- **Japon** (8.56 %)
- **Allemagne** (6.09%)
- **Royaume-Uni** (5.79%)
- **France** (5.61%)
- **Italie** (3.30%)
- **Fédération de Russie** (3.04%)
- **Canada** (2.73%)
- **République de Corée** (2.26%)

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 6 – Le financement de l'ONU :



3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 7 Les différentes phases du multilatéralisme Onusien

- Dans sa phase initiale avant 1960

- L'ONU et ses agences ont été au cœur du processus du « développement ».
- Le « développement » était essentiellement vu comme un ensemble de problèmes techniques pouvant être résolus par des experts, médecins, ingénieurs, agronomes, économistes, etc.
- La science et la technique dominaient le discours officiel pour améliorer le sort des populations , via la « modernisation », la « planification démographique » et d'autres méthodes de gouvernance.
- En bref, des professionnels « neutres » devaient définir le problème et surtout la solution.

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 7 Les différentes phases du multilatéralisme Onusien

- Le multilatéralisme « pour le développement » est resté dominé par les normes de la technocratie (et encore de nos jours).
- Le Conseil économique et sociale de l'ONU devait coordonner la coopération internationale en matière de développement, tout en promouvant le respect des droits humains et des libertés fondamentales, mais il n'a jamais eu beaucoup d'autorité.

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 7 Les différentes phases du multilatéralisme Onusien

- Dans les années 1960

- Arrivée sur la scène des nouveaux États d'Asie et d'Afrique, suite à la décolonisation .
- Lutttes pour l'autodétermination souvent avec l'appui de l'URSS.
- L'ONU est devenue un **forum** utilisé par plusieurs États **pour résister aux pressions des États-Unis et de ses alliés.**

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 7 Les différentes phases du multilatéralisme Onusien

- Dans les années 1990 et début des années 2000:
 - L'ONU est entrée dans une nouvelle phase plutôt troublée, sous l'influence de l'implosion de l'URSS.
 - Les États-Unis et leurs alliés ont appuyé l'élargissement des mandats de l'ONU dans le cadre de conflits (comme en ex-Yougoslavie, en Haïti et en République démocratique du Congo)
 - Multiplication des actions militaires, sans consensus du Conseil de Sécurité de l'ONU, comme en Afghanistan, en Irak, en Lybie et en Syrie.

3. L'ONU : organisation multilatérale mondiale

3. 7 Les différentes phases du multilatéralisme Onusien

- Constats de nos jours :

- Les politiques promues par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sont privilégiées au détriment des autres institutions et programmes de l'ONU.
- Les pays riches préfèrent canaliser les fonds d'aide à travers leurs propres canaux bilatéraux, pour promouvoir leur influence commerciale et politique auprès des gouvernements qui reçoivent l'aide.

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 1 Les traités relatifs à la défense - reflets d'un « multilatéralisme pérenne » :

- Concerne la politique de maîtrise des armements ou de désarmement.
- C'est toujours un accord américano-soviétique qui était à la base de ces traités et qui permettait de regrouper autour de lui le plus grand nombre d'États possible.
- Ces traités, adoptés durant la décennie 1960 à la décennie 1990, sont toujours en vigueur.

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 1 Les traités relatifs à la défense - reflets d'un « multilatéralisme pérenne » :

- Traité sur l'Antarctique (1959)
- Traité interdisant les essais d'armes nucléaires (1963)
- Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique (1967),
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968),
- Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CABT, 1972), et Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC, 1993).

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 2 Les traités tiers-mondistes - reflets d'un multilatéralisme « éphémère »

- Initiés par des puissances petites et moyennes, qui ont mis à profit leur majorité des deux-tiers « automatique » à l'Assemblée Générale.
- l'Assemblée générale de l'ONU a été l'instrument des pays du tiers-monde appuyés par les pays socialistes, mais les résolutions aisément votées n'ont débouché sur aucun résultat important.

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 2 Les traités « tiers-mondistes » - reflets d'un multilatéralisme éphémère

- Le seul traité d'envergure: la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982)
- étend les compétences des riverains dans les espaces maritimes adjacents
- établit un régime spécial, d'inspiration redistributrice au profit des pays pauvres, pour le fond des mers et des océans.
- L'importance de cette convention de 1982 réside plutôt désormais dans le partage des espaces maritimes que dans la solidarité internationale.

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 3 Le Multilatéralisme commercial :

- Sur le plan des échanges économiques, la seconde partie du 20ème siècle était dominé par le régime de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT, datant de 1947 et dont les objectifs étaient libéraux.
- L'URSS et les pays socialistes en étaient absents.
- Après La chute du mur de Berlin, les États-Unis ont vu comme prioritaire le domaine de l'économie et du commerce international.
- Accord dit de Marrakech instituant l'**Organisation mondiale du commerce (OMC, 1994)**

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 3 Le multilatéralisme commercial:

- L'universalité de l'OMC est un objectif, non une réalité à ce jour
- Une trentaine d'États restent encore à l'extérieur
- Conditions d'admission assez rigoureuses, qui supposent que les États candidats respectent certains critères économiques et juridique.
- Les panels de règlement des différends sont bloqués depuis 2019 du fait de la position des États-Unis relative à la nomination de nouveaux juges.

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 4 Le multilatéralisme humanitaire et environnemental

- Les deux concernent la sécurité humaine
- S'adressent plus aux sociétés civiles qu'aux États,
- Visent à imposer des contraintes et non à conférer des droits
- ONG, donc des acteurs non étatiques, souvent à l'initiative

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 4 Le multilatéralisme humanitaire et environnemental

4. 4. 1 La sécurité humaine :

- diverses conventions conclues en matière de désarmement pour des raisons humanitaires et non plus stratégique (armement).
- élimination des armes que l'on considère comme pouvant infliger des dommages insupportables
- conclusion de plusieurs traités: élimination des mines antipersonnel (convention d'Ottawa, 1997), des armes à sous-munitions (convention d'Oslo, 2008), sur le commerce des armes (2013).
- Mais non ratifiés par plusieurs pays producteurs

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 4 Le multilatéralisme humanitaire et environnemental

4. 4. 1 La sécurité humaine :

- Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), voté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2017 mais accepté par aucun des États détenteurs de ces armes.
- En l'occurrence, c'est une majorité de pays non dotés qui le soutiennent, et les pays européens sont divisés sur le sujet.

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 4 Le multilatéralisme humanitaire et environnemental

4. 4. 1 La sécurité humaine :

- Statut de Rome conclu en 1998 instituant la **Cour pénale internationale (CPI)** - en fonction depuis 2002.
 - L'absence de grands pays, dont les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie, la prive de concours indispensables.
 - Elle n'a été jusqu'à présent qu'un « coûteux sabre de bois ».

4. L' EVOLUTION DES GRANDS TRAITES

4. 4 Le multilatéralisme humanitaire et environnemental

4. 4. 2 L'environnement et le climat

- Un effort de régulation internationale
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992)
- Protocole de Kyoto, qui tend à limiter les émissions de gaz à effet de serre (1997)
- Accord de Paris sur le climat (2015)
- Un « multilatéralisme déclaratoire »

5. LES AUTRES FORMES DE MULTILATERALISME

5. 1 Les institutions multilatérales des pays riches :

- La Commission européenne, branche exécutive des 27 Etats membres de l'UE. Le système de la Commission est complexe et affecté par un encombrement des priorités. La Commission est le plus grand donateur multilatéral au monde
- Le Conseil de l'Europe, créé en 1949 et établi à Strasbourg a pour mandat de promouvoir la démocratie et les droits humains. Cette institution compte 47 États membres et abrite la Cour européenne des droits de l'homme qui lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale.

5. LES AUTRES FORMES DE MULTILATERALISME:

5. 1 Les institutions multilatérales des pays riches :

- L' OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), avec 35 États : « think tank » sur les questions économiques mondiales, influençant la politique des gouvernements et des acteurs privés.
- L' OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Elle compte 57 États participants d'Europe d'Amérique du Nord, et d'Asie. Elle œuvre en faveur de la stabilité, de la paix et de la démocratie pour plus d'un milliard de personnes. Son influence réelle sur le terrain est cependant limitée

5. LES AUTRES FORMES DE MULTILATERALISME:

5.2 Organisations multilatérales non occidentales :

- le Mouvement des Pays non-alignés, créé en 1955 par des pays qui venaient d'acquérir l'indépendance. Cette organisation multilatérale comprend aujourd'hui 120 États membres, avec une mission de promouvoir le droit des États de se développer et leur solidarité.
- le Groupe des 77 (G-77) créé en 1964, une alliance informelle qui a pris forme, pour relancer les revendications du Sud à l'ONU. Aujourd'hui, le Groupe comprend 134 États membres et continue d'agir en tant que caucus informel au sein des institutions de l'ONU.

5. LES AUTRES FORMES DE MULTILATERALISME

5.2 Organisations multilatérales non occidentales :

- les BRICS : certains pays ont « émergé » économiquement en devenant des joueurs importants voire majeurs du système international. Parmi ceux-ci, le **Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud** (d'où l'acronyme anglais « BRICS »).

5. LES AUTRES FORMES DE MULTILATERALISME

5.3 Les institutions multilatérales à caractère régional :

- Les rapprochements par le commerce :

C'est par le prisme des échanges commerciaux que le régionalisme s'illustre le plus fréquemment, sous la forme **d'accords de libre-échange** et d'unions douanières :

- l'Accord de libre-échange nord-américain (**ALENA**) crée en 1994, qui constitue une zone de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. Il est devenu l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (**ACEUM**) en 2020.

5.LES AUTRES FORMES DE MULTILATERALISME

5 .3 Les institutions multilatérales à caractère régional :

- **Les rapprochements par le commerce :**
 - Marché commun du Sud (MERCOSUR) créé en 1991, regroupant cinq membres sud-américains: Argentine, Brésil, Paraguay, l'Uruguay et Venezuela (suspendu en 2017).
 - Regional Comprehensive Economic Partnership, créé en 2020, traité de libre-échange asiatique promu par la Chine, regroupant 15 pays d'Asie et du Pacifique. Concerne près du tiers de la population mondiale et 30% du PIB global.

5. LES AUTRES FORMES DE MULTILATERALISME

5.3 Les institutions multilatérales à caractère régional :

- **Les rapprochements par la communauté d'intérêts divers** : culture, coopérations économiques, sécuritaires et militaires
- Exemples:
 - l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations), fondée en 1967 compte aujourd'hui dix États membres.
 - l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), réunit notamment la **Russie, la Chine, l'Inde, le Pakistan et les Républiques d'Asie centrale.**
 - l'Organisation des États américains (OEA)
 - l'Union africaine (UA).

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6 .1 Les Etats-Unis :

A l'origine de la création de l'ONU, du FMI, de la Banque Mondiale, de l'OMC, les États-Unis n'ont jamais renoncé à l'unilatéralisme lorsqu'il paraissait nécessaire à la défense de leurs intérêts.

- **Motifs de retrait des Accords multilatéraux :**

- des accords ou mécanismes de coopération jugés inefficaces ou **contraires à la préservation de la souveraineté américaine** ou obligations imposées par la constitution américaine.(ex : offensive contre la CPI)
- des motifs **financiers** impliquant le retrait de certaines institutions à plusieurs reprises dans l'histoire de l'ONU, tout en conservant le rôle de membre observateur, pour y exercer une influence (ex :retraits temporaires de l'UNESCO et de l'OMS)

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6 .2 La Chine :

Depuis l'arrivée de Xi Jinping au pouvoir en 2013, la Chine a multiplié les occasions de montrer son attachement au multilatéralisme et d'affirmer son statut de grande puissance :

- participation croissante aux opérations de paix, à leur financement et à l'envoi de contingents.
- renforcement de son influence dans plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies via la désignation de ressortissants chinois à leur tête.

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6.2 La Chine :

La stratégie chinoise se déploie dans différents autres domaines :

- le commerce : la Chine fait un large usage du mécanisme de règlement des différends de l'OMC.
- le climat et de l'environnement : avec la signature de l'accord de Paris.
- l'armement, à l'image de la signature, le 7 juillet 2020, du Traité sur le Commerce des Armes, alors que la Chine est le deuxième fabricant d'armement au monde.

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6.2 La Chine :

Cette posture n'efface pas toutefois :

- les positions controversées vis-à-vis du respect des droits de l'homme sur son territoire.
- la **politique expansionniste** en mer de Chine du Sud : une politique **unilatéraliste** dans la région. La Chine oppose le respect de sa souveraineté et le principe de non-ingérence dans ses affaires intérieures.

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6 .3 La Russie :

La Russie cherche à se replacer au centre du jeu stratégique mondial, par le biais de l'ONU:

- fait **usage intensif de son droit de veto** (assimilable à une stratégie de blocage) : 25 fois depuis 1991 contre 16 fois pour les États-Unis ou 13 fois pour la Chine.
- participe cependant à de nombreux organes et institutions spécialisées de l'ONU.

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6 .3 La Russie :

- mène en parallèle des **actions bilatérales et régionales**, en particulier depuis sa rupture avec l'Occident, après la crise ukrainienne.
- développe des alliances associant un petit nombre d'États dans une optique de défense de ses intérêts nationaux, en Europe et en Asie (ex: Organisation de coopération de Shanghai (OCS))

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6.4 Les points de convergence Russie - Chine :

- veulent préserver leur souveraineté et revendiquent un statut de grande puissance.
- fort usage commun du droit de veto à l'ONU
- promeuvent la synergie entre l'Union économique eurasiatique et la construction de l'initiative des «nouvelles routes de la soie» – dont le nom officiel est « Belt and Road Initiative ».
- font front commun dans les instances multilatérales contre l'unilatéralisme des Etats-Unis.

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6 .5 Coalitions informelles et alliances opportunes :

- pour les États à tendance unilatéraliste, c'est un moyen de développer leurs stratégies d'influence tout en excluant des engagements fermes et/ou juridiquement contraignants.
- pour les promoteurs du multilatéralisme, c'est un outil visant à obtenir des avancées sur des enjeux mondiaux et à dégager un consensus sur des sujets sensibles, avant le lancement de discussions officielles.

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6 .5 Coalitions informelles et alliances opportunes :

Quelques exemples :

- En 1975, création du Groupe **des sept (G7)** puis, en 1999, **du Groupe des vingt (G20)** qui réunissent les principales puissances économiques de la planète.
- En 1971, création du Forum économique mondial de **Davos** (Suisse) qui réunit des dirigeants d'entreprise, des responsables politiques ainsi que des intellectuels et personnalités de tous les pays, afin de débattre des grands problèmes du monde contemporain.

6. GRANDES PUISSANCES ET MULTILATERALISME

6 .5 Coalitions informelles et alliances opportunes :

- En 2019, **la France et l'Allemagne** ont pour leur part, lancé la création de «l'Alliance pour le multilatéralisme», avec comme objectif de défendre l'intérêt commun d'un ordre multilatéral respectant le droit international, en contrepoids aux tendances unilatéralistes :

Multiplication d'«appels» et de «partenariats» pour des actions concrètes :

- appel à « l'action humanitaire », appel de Paris « pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace »,
- partenariat « information et démocratie ».

7. LES RISQUES DE DECLIN DU MULTILATERALISME

7.1 Les problèmes rencontrés par l'ONU :

7.1.1 Manque de représentativité des principaux organes:

- Conseil de Sécurité : 5 membres permanents dominant avec leur droit de veto.
- Assemblée Générale : n'a que l'apparence de la représentativité.

7.1.2 Multiplicité des institutions :

- Concurrence entre elles
- Manque de légitimité pour certaines

7. LES RISQUES DE DECLIN DU MULTILATERALISME

7.1 Les problèmes rencontrés par l'ONU :

7.1.3 Ressources et financement :

- Diminution des ressources
- Influence des gros donateurs (tendance à définir les orientations macro-économiques et à les imposer au reste du monde)

7.1.4 Influence disproportionnée des Etats-Unis:

- Les États-Unis continuent d'exercer une influence disproportionnée au travers du choix des institutions et programmes qu'ils financent.

7. LES RISQUES DE DECLIN DU MULTILATERALISME

7.2 La fragilité des Etats :

- **51** Etats à l'ONU au départ, on en compte aujourd'hui près de **200**
- Beaucoup sont affaiblis, ainsi que les organisations multilatérales qu'ils ont inventées.

7.3 Influence croissante des sociétés privées transnationales :

Forum économique mondial de Davos avec le «Pacte mondial », inauguré en 1999, avec plusieurs grandes firmes occidentales réunies lors de ce grand rendez-vous des élites mondiales.

7. LES RISQUES DE DECLIN DU MULTILATERALISME

7.4 Le retour des nationalismes :

- Le déclin du multilatéralisme est la conséquence de la montée des nationalismes
- Pour qu'un système multilatéral fonctionne, il faut qu'aucune nation ne mette ses intérêts au-dessus de toutes les autres

8 . REFLEXIONS ET PERSPECTIVES

- Après la crise de 1929 et après la Seconde Guerre mondiale, la création d'une multitude d'institutions internationales, a reflété la conviction qu'un monde où la paix repose principalement sur des rapports de force et où chaque État prend ses décisions avec le seul souci de son intérêt national est un monde plus imprévisible et plus dangereux.
- L'ONU est aujourd'hui beaucoup plus qu'un forum où se négocient des compromis
- Les organisations régionales ou sous-régionales apparues dans les soixante dernières années, sans prétendre à la même universalité, ont participé de la même ambition d'évoluer vers une véritable « société des nations »

8 . REFLEXIONS ET PERSPECTIVES

- Aucun pays n'a une politique uniquement multilatérale ou unilatérale, mais chacun mesure, selon les événements et ses capacités, la perception de ses marges de manœuvre et sa stratégie.
- Les grandes puissances n'hésitent pas à faire preuve d'unilatéralisme, lorsqu'elles en éprouvent la nécessité, dénonçant comme d'inacceptables ingérences l'avis d'autres nations en cas de désaccord.
- Certains privilégient le bilatéralisme et le régionalisme comme instruments de leur politique extérieure, d'autres comme la Chine font un usage intensif des outils multilatéraux pour asseoir leur statut de grande puissance.

8 . REFLEXIONS ET PERSPECTIVES

- Dans un monde globalisé, le multilatéralisme est plus une nécessité qu'un choix.
- Les grands défis qui se posent à l'humanité (dégradation climatique, lutte contre les pandémies, sécurité collective, lutte contre le terrorisme, résorption de la misère, etc.) ne peuvent pas être résolus unilatéralement, mais par un effort commun et concerté.